
Adresse du conseil-général, du comité de surveillance et de la société populaire de Vic-sur-Cère (Cantal) qui félicite la Convention et s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 10 messidor an II (28 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil-général, du comité de surveillance et de la société populaire de Vic-sur-Cère (Cantal) qui félicite la Convention et s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 10 messidor an II (28 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 240-241;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25424_t1_0240_0000_16

Fichier pdf généré le 30/03/2022

21

La société populaire de Nieul, département de la Charente-Inférieure, témoigne à la Convention sa reconnaissance sur le décret du 18 floréal, la félicite sur ses travaux et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Nieul, 10 prair. II] (2).

« Citoyens Représentans

Nous vous présentons l'expression simple et naïve de notre reconnaissance. ce n'est pas parce que toute la France en agit ainsi que nous le faisons; c'est parce que nous le sentons bien vivement, et que nous avons besoin de le dire. Eh! comment pourriez vous trouver des ingrats parmi les habitans de la campagne qui sont tous comblés de vos bienfaits? Il nous est bien plus facile de les sentir que de les compter; aussi n'entreprendrions nous pas de vous faire à vous mêmes le tableau des services que vous nous avez rendus, il suffit de dire que notre bonheur est à la fois votre courage et votre récompense.

Vous ressemblez en cela, citoyens représentans, au Dieu à qui vous venez de rendre un solennel hommage; nous y avons tous applaudi: ce n'est pas parmi nous autres pauvres et honnêtes citoyens, que l'existence de Dieu trouve des incroyables: nous avons un trop grand intérêt de croire que tous les hommes ont un pere commun, qui un jour, consolera l'affligé et dédomagera l'indigent

Continuez, citoyens représentans, à nous rendre heureux et vertueux. Restez à votre poste jusqu'à ce que notre bonheur et nos vertus servent de modèle à tous les peuples du monde, et vous viendrez après jouir parmi nous du fruit de vos propres travaux».

BANGER (*présid.*), DESPEROUX (*secrét.*), BROUQUIERE (*secrét.*).

22

Les officiers municipaux de Pailly, département du Loiret, se plaignent de ce que la commune de Gien renouvelle sa demande en réunion de leur commune à son territoire, et demandent communication de la pétition de celle de Gien, afin d'y répondre.

Renvoi au comité de division (3).

23

La société montagnarde de la Caune, département du Tarn, réclame le retour du représentant Bô, qui, en partant pour Nantes, emporte ses regrets et son estime. Elle réclame en même temps que le représentant Dartigoeyte

(1) P.V., XL, 243. Bⁱⁿ, 12 mess.

(2) C 309, pl. 1205, p. 14.

(3) P.V., XL, 243.

soit provisoirement chargé du même département.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (1).

24

L'agent national près le district de Milhaud, département de l'Aveyron, informe la Convention que les nommés Vissecq, émigré, et Blans convaincus d'assassinat, ont été découverts dans un souterrain, par un détachement de gardes nationaux de plusieurs communes, qui se sont occupés de leur recherche, sous la conduite du citoyen Delmas, juge-de-paix. Ces brigands ont fait feu, ils ont péri par la riposte; aucun citoyen n'a été blessé.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (2).

25

Le conseil-général, le comité de surveillance et la société populaire de Vic-sur-Cère (3) félicitent la Convention sur son énergie, sa surveillance, ses travaux et ses succès, et sur la conservation de Collot-d'Herbois et de Robespierre. Ils l'invitent à purger la République de tous ses ennemis et à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Vic-sur-Cère, 16 prair. II] (5).

« Aux Citoyens Représentans le peuple français.

Depuis longtems nous avons adhéré aux mesures Revolutionnaires que vous avés prises pour sauver la République. Nous nous sommes avec empressement joints à la masse pure de nos freres les sans culottes pour vous feliciter de l'énergie que vous avés mise à faire punir les conspirateurs, les traitres, et les faux patriotes. Nous vous avons rendu nos actions de grace d'avoir mis la justice et la vertu à l'ordre du jour, et d'avoir par la reconnaissance solennelle que vous avés faite de la consolante idée de l'immortalité de l'âme et de l'existence de l'être suprême, aneanti le fanatisme, et l'atheisme aussy dangereux que lui.

Nous nous joignons à nos freres pour vous féliciter sur la conservation de 2 de vos collègues, Collot d'herbois et Robespierre 2 des plus ardents amis du peuple que les scélérats, amis des Rois et de pitt, vouloient faire assassiner.

Nous sçavons, Représentans, les périls que vous courés en deffendant la cause sacrée de la liberté, mais le peuple est la pour vous sauver vous venger et vous aimer.

(1) P.V., XL, 243. Bⁱⁿ, 14 mess. (suppl^t).

(2) P.V., XL, 244. Bⁱⁿ, 14 mess. (suppl^t); M.U., XLI, 171; Rép., n° 191; J. Fr., n° 642; Audit. nat., n° 643; C. Eg., n° 679; Ann. R.F., n° 210; J. Sablier, n° 1405; Mess. Soir, n° 678.

(3) Et non Ville-sur-Céré, Cantal.

(4) P.V., XL, 244. Bⁱⁿ, 12 mess.

(5) C 308, pl. 1197, p. 16.

Continués genereux et immortels deffenseurs de nos droits Continués a purger la République de tous les ennemis interieurs. Continués à l'affermir sur des bases inbranlables, restés à votre poste jusques à l'anéantissement des tyrans et de la tyrannie, et recevés les assurances de notre adhesion a toutes les mesures révolutionnaires que vous prenés, ainsy que les comités sauveurs de la République, de notre dévouement à leur prompte exécution, et du sacrifice que nous somes prêts à faire de notre sang et de notre vie pour vous sauver, nous venger, et affermir la Liberté et l'égalité».

Le maire [et 15 signatures illisibles].

26

La société populaire de Gaillac (1) a envoyé de nouveau un cavalier jacobin à la défense de la patrie; elle est prête, s'il le faut, à partir en masse.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Gaillac, 2 mess. II] (3).

« Citoyens,

La société populaire et montagnarde de Gaillac vient d'envoyer à la deffense de la Patrie un Cavalier jacobin: elle ne croit point en cela vous donner une assez forte preuve de son patriotisme: les frontières ont besoin de soldats; en faisant marcher un de ses membres, la société ne croit remplir qu'un léger devoir. Oui, s'il le falait, tous ceux qui la composent, se levéraient en masse, et iraient tenir leurs séances dans l'Autriche ou dans l'Espagne.

En vous faisant part de nôtre zèle pour la chose publique, nous nous félicitons d'apporter dans le sein de la Convention, la reconnaissance qui vous appartient, après avoir rendu le décret religieux et salulaire sur l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'ame, qui ferme la bouche aux calomniateurs de tout l'univers. Qu'ils se lèvent maintenant, ces hommes corrompus! qu'ils nous dépeignent comme des athées! nous pourrons leur répondre que les français seuls ont un culte digne de la divinité qu'ils honorent, et qu'on ne peut approfondir.

La voûte celeste ecrase leurs temples, nos cœurs valent mieux que leurs autels, et nos bonnes actions sont un encens plus agréable à Dieu, que les parfums brûlés par leurs mains profanes et sacrilèges

Mais, citoyens, ils le voyent aussi bien que nous, ceux qui trompent et tiennent encore dans les fers les peuples qui n'ont pas jusqu'ici respiré l'air de la liberté: ils sentent que l'idole de la superstition va s'écrouler, que leur importance va disparaître, et qu'enfin mis à nud, leurs partages vont être le mépris, la proscription ou la mort.

Aussi dans les convulsion[s] de leur desespoir, s'agitent-ils de mille manières, pour vous arrêter dans la pénible et glorieuse marche que

vous avez entreprise. Tandis que vous mettez à l'ordre du jour la vertu, la probité, la justice, la fraternité, les bonnes mœurs, ils prodiguent dans l'ombre du mystère leur or corrupteur, pour mettre en jeu le poison et l'assassinat: ils espèrent, en attaquant la Convention et surtout le comité de Salut public, ils espèrent nous faire retomber dans l'esclavage; mais qu'ils sachent qu'après avoir pleuré sur les tombes de Robespierre et de Collot d'Herbois, si leurs monstrueux projets avaient réussi, nous eussions obtenu une vengeance éclatante, dû à des pareils forfaits! Qu'ils sachent que tous les tyrans de l'Europe eussent expié dans leur sang l'atrocité de ces attentats.

Mais, Citoyens, L'Être suprême que vous honorez si bien, veille sur la république entiere, il protège et défend ceux qui cooperent de bonne foi et de tous leurs pouvoirs à nous faire rentrer dans les droits sacrés et imprescriptibles de la Nature: En nous epargnant des larmes sur la perte de 2 de nos plus ardens amis, il écrase à jamais tous les conspirateurs et les méchants qui périront enfin, en voyant le triomphe de l'humanité».

GAUBIT (secrét.) [et 2 signatures illisibles].

27

La société populaire de Jarnac, département de la Charente, offre à la patrie un cavalier jacobin. Elle félicite la Convention sur ses glorieux travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

28

Le conseil général de la commune de Saint-Flour (2) a rendu ses hommages à l'Être-suprême, dont l'idée fait le désespoir du méchant et la consolation de l'homme vertueux. Il félicite la Convention d'avoir vu deux de ses membres échapper aux poignards de l'infame étranger, et l'invite à poursuivre sa pénible carrière: les rochers qu'il habite ne cesseront d'être une vedette importune pour tous les ennemis de la Liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Saint-Flour, 21 prair. II] (4).

« Citoyens Représentans, les francs Montagnards de la commune de St Flour ont célébré avec enthousiasme la fête à l'être Suprême pour le 20 prairial, vous en jugerés par l'exemplaire imprimé cy-joint, du plan que nous avons ponctuellement suivi en offrant nos hommages à l'éternel; sans la grosse pluie qui a duré constamment toute la journée, rien n'aurait manqué à la majestueuse simplicité de cette fête touchante: mais les dérangemens de l'atmosphère peuvent-ils arrêter des hommes libres nourris

(1) P.V., XL, 244. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t); *J. univ.*, n° 1686.

(2) Cantal.

(3) P.V., XL, 244. Bⁱⁿ, 11 mess. (suppl^t).

(4) C 308, pl. 1197, p. 14.

(1) Tarn (?)

(2) P.V., XL, 244. Bⁱⁿ, 12 mess. Mentionné par *J. univ.*, n° 1686.

(3) C 309, pl. 1205, p. 17.